



## AVIS D'AJUSTEMENT DES BSA ET ORNANE

---

### TIKEHAU CAPITAL

Société en commandite par actions au capital de 1.233.596.976 euros  
Siège social: 32, rue de Monceau, 75008 Paris  
477 599 104 R.C.S. Paris

### Ajustements des paramètres des obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes Tikehau Capital à échéance 1er janvier 2022 (Code ISIN : FR0013230620) et des bons de souscription d'actions Tikehau Capital

Les porteurs d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes Tikehau Capital à échéance 1<sup>er</sup> janvier 2022 (ISIN : FR0013230620) (les « **ORNANE** ») émises par Tikehau Capital (la « **Société** ») et les porteurs de bons de souscription d'actions Tikehau Capital (les « **BSA** ») sont informés que dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ayant fait l'objet d'un avis publié au Bulletin des annonces légales obligatoires n°79 du 3 juillet 2017, la Société a procédé le 26 juillet 2017 à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant total de 701 874 074 euros (dont 382 840 404 euros de valeur nominale et 319 033 670 euros de prime d'émission) par l'émission de 31 903 367 actions nouvelles (l'« **Augmentation de Capital** ») dont les modalités ont été présentées dans le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 29 juin 2017 sous le numéro 17-306.

En conséquence de la réalisation de l'Augmentation de Capital, les paramètres des ORNANE et des BSA ont été ajustés, à compter du 26 juillet 2017, de la manière suivante :

- conformément à l'article 17.7(a) 1<sup>o</sup> (« *Maintien des droits des Obligataires* ») des modalités des ORNANE, le Taux de Conversion (tel que ce terme est défini à l'article 17.2 (« *Fenêtres du Droit à l'Attribution d'Actions* ») des modalités des ORNANE) est porté de 2,699 actions Tikehau Capital pour chaque ORNANE à 2,714 actions Tikehau Capital pour chaque ORNANE ;
- conformément à l'article 6.3 des termes et conditions des BSA, le nombre d'actions Tikehau Capital auquel donne droit de souscrire chaque BSA est porté de 1,132 à 1,138.

*le 26 juillet 2017*  
*La Gérance*